

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE FEURS
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Abstention(s) : 1

Pour : 13

Contre : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe FAYOLLE, Maire

Date de convocation : 14/09/2026

PRESENTS : M. Philippe FAYOLLE, Mme Marie-Claire GARIN, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Christophe FERRIER, M. André MICHEL, Mme Annie BOMBOURG, M. Philippe PROTIERE, M. Stéphane SERRAILLE, Mme Christelle LAWENDYOUS, Mme Nathalie STANDAERT, Mme Amélie QUINTIN, M. Fabien LARTAUD, Mme Agathe REYNAUD,

ABSENT et EXCUSE : M. Nicolas TISSEUR qui donne pouvoir à M. Stéphane SERRAILLE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane SERRAILLE

N° 2026-09-21-04

OBJET : Vente de la Maison Marguerite

Considérant que Monsieur le Maire fait mention aux membres du Conseil Municipal de la proposition d'achat formalisée par Madame Laurie BATHEYRON quant à l'acquisition par cette dernière de la maison d'habitation dite Maison Marguerite, sise 1 Coursière de Zigaud, et cadastrée Section A Numéro 1072, et ce au prix de 120.000,00 €, frais d'agence compris, soit 114.500,00 € revenant à la Commune.

Considérant que Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que cette maison est un don fait par l'association immobilière, lors du mandat précédent et qu'il avait été décidé – du fait des coûts de rénovation trop élevés pour les finances de la commune - de mettre en vente cette maison.

Considérant que Monsieur le Maire demande à l'assemblée son autorisation pour la vente de cette maison sous les conditions suspensives ordinaires en pareille matière, et sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt ou de plusieurs prêts immobiliers pour un montant de 161.006,00 €, sur 300 mois, au taux maximum de 3,500 % – TAEG 4,260 %.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après avoir délibéré

Après vote :

13 voix pour - 1 voix contre - 1 abstention

1° **Approuve** la mutation foncière ci-avant explicitée et aux conditions ci-avant rapportées, savoir la vente de ladite Maison Marguerite à Madame Laurie BATHEYRON au prix de 120.000,00 €, frais d'agence inclus.

2° **Autorise** la signature de toutes les pièces nécessaires relatives à cette vente, savoir compromis et vente.

3° **Donne** tous pouvoirs à ~~Monsieur~~ Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Stéphane SERRAILLE



Le Maire,
Philippe FAYOLLE

